

## Réunion du Conseil Municipal

### COMPTE-RENDU

*Séance du*

*Vendredi 7 Septembre 2018 – 20h30*

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2018

20h30

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2018

- 1 – Aliénation de chemins communaux
- 2 – Travaux : voirie, appartement, Eglise Ste Marie
- 3- Etat civil : convention de dématérialisation
- 4- Budget : décisions modificatives
- 5- Télécentre : tarif de location de bureau
- 6- Questions diverses

L'an deux mille dix huit, le 7 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 24 août 2018.

**Présents** : Mesdames RATTIER Sylvie, CERLES Sylvie et LATAPIE Martine, Messieurs LATREMOLIERE Eric, BOSCH Didier, BOUTARIC Bernard et LEVEAU Daniel.

**Absents excusés** : Madame CARRIE Sylvie et Monsieur LATAPIE Michel donne pouvoir à Monsieur Bernard BOUTARIC.

**Absente** : Madame NOEL Delphine

M. le Maire propose que la lecture du procès-verbal de la séance du 8 juillet soit faite. Au terme de la lecture M. le Maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

#### **1- ALIENATION DE CHEMINS COMMUNAUX**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil le cabinet AQR a fait parvenir la plupart des documents de modification du parcellaire cadastral entre les futurs acquéreurs et la commune, qu'il convient d'attendre encore deux dossiers ; celui de M. Latapie Gérard et de Mme Mascou et qu'à réception, un rendez-vous sera pris avec le cabinet de Notaire de Monsieur Henri à Maurs pour la réalisation et la signature des différents actes.

#### **2- TRAVAUX**

Monsieur le maire explique que les travaux de voirie vont reprendre prochainement ainsi que les plantations au niveau du parking. Il présente au conseil un avenant d'augmentation concernant le

marché de **RENFORCEMENT ET MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE PROGRAMME 2017** conclu avec l'entreprise DAUDE pour un montant de 9 900€ HT et dont l'objet est le suivant :

- Augmentation de la masse des travaux : Réfection de plusieurs voies supplémentaires : VC du Moulin de Ratier),
- Augmentation du délai d'exécution considérant que les travaux ont été retardés du fait : de la réalisation des travaux supplémentaires, du phasage des travaux du marché concernant la pose de la réserve incendie (les aménagements du parking n'ont pu se réaliser une fois la réserve posée.)

Au terme des discussions, le conseil approuve l'avenant d'augmentation et autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à son exécution.

Monsieur Bernard BOUTARIC intervient au sujet de l'éclairage public et explique qu'il conviendrait d'installer un nouveau point d'éclairage au niveau du ramassage scolaire des collégiens au lieu-dit Bos Bas. Après discussion, le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le maire dresse un résumé de la réunion qui a eu lieu le 7 août dernier en présence de la DRAC au sujet de l'église Ste Marie :

- la priorité sera donnée à la sécurisation de la toiture, de la charpente et du clocher (phase 1),
- la DRAC demande des analyses complémentaires à Mme Lugol, notamment sur le plan historique,
- face à l'aggravation du phénomène d'affaissement du parvis et des éboulis constatés sur la partie nord de l'édifice, un arrêté communal a été pris afin d'en interdire l'accès et le stationnement à tous les véhicules,
- les volées de cloches supprimées en raison des vibrations qu'elles diffusent aux maçonneries et sur la charpente du clocher seront remises en état une fois les travaux effectués.

Aux termes des discussions, le conseil à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'avancement de ce dossier, à signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CIT et à entreprendre la recherche d'aides publiques pour le financement des travaux.

Enfin, le conseil décide de remplacer la VCM hors d'usage de l'appartement situé dans l'ancienne école par un modèle hygroréglable basse consommation.

### **3- ETAT CIVIL**

Monsieur le maire informe le conseil que les actes d'état civil jusqu'alors transmis à l'INSEE en version papier peuvent désormais l'être de manière dématérialisée via le logiciel de mairie MAIRISTEM. Pour ce faire, une convention de dématérialisation avec l'INSEE va être conclue.

### **4-BUDGET**

M. le maire informe les membres du conseil que le contrôle comptable effectué par la trésorerie de Maurs a mis en évidence deux modifications à effectuer. Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

- **Virements de crédits / erreur d'imputation**

**CREDITS A OUVRIR (SECTION INVESTISSEMENT)**

Chapitre 040 : Article 28041582 (Autre groupements – Bâtiments et Installations + 9 372 €

**CREDITS A DEDUIRE (SECTION INVESTISSEMENT)**

Chapitre 040 : Article 28041482 (Autre communes – Bâtiments et Installations - 9 372 €

- **Crédits supplémentaires section Investissement**

**COMPTES DEPENSES (SECTION INVESTISSEMENT)**

Chapitre 20 : Article 2031 (Frais d'études)	+10 000.00 €
Chapitre 21 : Article 2151 (Réseaux et voirie)	+20 000.00 €
Chapitre 21 : Article 2158 (Autres installations, matériel et outillage)	+15 000.00 €
Chapitre 21 : Article 2158 (Autres installations, matériel et outillage)	+6 723.33 €
Chapitre 001 : Article 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement)	- 17 692.69 €

**COMPTES RECETTES (SECTION INVESTISSEMENT)**

Chapitre 001 : Article 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement)	+ 34 030.64 €
---	---------------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les décisions modificatives et vote à l'unanimité en faveur du virement de crédits et de l'augmentation des crédits en section investissement sur le budget de l'exercice 2018.

**5-TELECENTRE**

Monsieur le maire explique au conseil qu'une demande de location de bureau de travail partagé a été récemment formulée sur la base d'une journée par semaine et propose de débattre sur les modalités d'occupation des bureaux.

Il rappelle à l'assemblée que la dernière convention de partenariat CYBERCANTAL TELECENTRES établie avec le Conseil Départemental du Cantal fait état d'une gratuité d'accès à tout nouvel utilisateur durant les six premiers mois à condition que ce dernier s'inscrive au PASS ACTIF MOBILE.

Après discussions, le conseil vote à l'unanimité des membres présents la mise en place :

- d'une gratuité durant les 6 premiers mois pour tout nouvel utilisateur inscrit au PASS ACTIF MOBILE,
- d'appliquer les tarifs de location suivants : 5 € / journée, 15€ / semaine et 50 € / mois,
- de mettre gratuitement un poste à disposition des habitants et des associations de Montmurat

**6- QUESTIONS DIVERSES**

*TRANSPORT SCOLAIRE* : Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune avait décidé par délibération du 13 septembre 2017 de prendre en charge la participation due par les parents pour le transport scolaire des enfants de la commune. Il rappelle également que la Communauté des Communes de la Châtaigneraie Cantalienne prend désormais la part à charge des parents pour les enfants du RPI St Santin / St Constant. En conséquence, Monsieur le maire propose au conseil de poursuivre l'action pour le transport scolaire des collégiens de Montmurat.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité de verser une aide de 120€ / enfant aux familles des 8 enfants inscrits aux collèges privé et public de MAURS sur présentation de leur facture, sachant que ce nombre peut évoluer en fonction des arrivées sur la commune.

*DECHARGE SAUVAGE* : Monsieur le maire soulève le problème de décharge sauvage constatée régulièrement aux abords des containers situés à Salièges et propose qu'un panneau d'avertissement rappelant la loi et les amendes encourues pour ce type de préjudice soit posé. La proposition est validée à l'unanimité.

Monsieur le maire revient sur la mise en place des cache-containers et explique qu'ils seront dans un premier temps installés sur les portions de voirie communale : à la sortie de l'usine, Rozier Haut, Salièges, Bos Bas, Parking du bourg, et Les Causses. Les autres points de collecte nécessitant une autorisation du département seront réalisés 2019.

*HAMEAU DU ROZIER* : Monsieur le maire aborde le projet Hameau du Rozier et soumet l'idée que la commune acquière la parcelle située en bas du terrain en vue de la création d'un bassin d'orage pour récupérer les eaux de pluie et propose que Monsieur Michel Latapie contacte le propriétaire en vue d'une négociation.

*LOCATION SIMULTANEE SALLE POLYVALENTE + GITES* : Monsieur le maire explique au conseil qu'une demande de location de la salle polyvalente et des gîtes pour un week-end a récemment été faite et propose au conseil de débattre sur la mise en place d'un tarif avantageux permettant de promouvoir la location simultanée. Après discussions, le conseil vote à l'unanimité de maintenir le tarif de location des gîtes à 90€ par gîte pour 2 nuits (vendredi + samedi ou samedi + dimanche) et décide d'appliquer une réduction de 40€ au prix de la location de la salle polyvalente en cas de location simultanée avec les deux gîtes, soit 220€ au lieu de 260€ pour un week-end. Le forfait EDF reste inchangé et se rajoute au prix de la location, soit 15€ en été et 30€ en hiver.

*DEFLECTIONS CANINES* : M. Didier Bosc souligne avoir constaté des déjections canines sur le plateau lors de l'activité Laser Game durant la fête estivale. Le conseil qui abonde dans ce sens décide qu'un panneau rappelant la loi soit installé afin de sensibiliser les propriétaires de chiens.

Aux termes des discussions, la séance est levée à 22h30.

Le maire